



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°41/2026

MC/SM/MC

Convocation en
date du :
20/03/2026

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
27
Présents :
24
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier).

Séance du 27 mars 2026 à 18h00.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,

M. Thierry CO, Mme Danielle HERBAIN, Mme Michelle DUNYACH,
M. Frédéric DEPERROIS, Mme Nadia PUIG, M. Alain LLAURENSY,
Mme Agnès DI FRANCESCO, Adjointes au Maire,

M. Jean-Marie CORCOY, M. Philippe PICAS, Mme Patricia PEREZ,
M. Alain FUZEAU, Mme Michèle PAOLI, M. Philippe DELATTRE,
Mme Martine MASCARAQUE, M. Eugénio SANCHEZ, Mme Valérie
BRAY, M. Jordi AUVERGNE, Mme Christiane GASTAL, M. Jean
LE POTIER, M. Alexandre REYNAL, Mme Isabelle PARQUIN, M. François
ANDRE, M. Albano BORGES, Conseillers Municipaux.

Procurations : M. Jean-Victor HERETE a donné procuration à
Mme Marie COSTA, Mme Martine ANDRES a donné procuration à
M. Thierry CO, M. Olivier REYNAL a donné procuration à M. Albano
BORGES.

Secrétaire de séance : M. Alain LLAURENSY.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : AGENCE D'ATTRACTIVITÉ
TOURISTIQUE « AMÉLIE – PAÍS CATALÀ » – DÉTERMINATION
DES COLLÈGES REPRÉSENTANT LES SOCIO-PROFESSIONNELS**

Le Président de séance expose :

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient, conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux dispositions des statuts, de désigner, au Comité de Direction de l'établissement, les catégories socioprofessionnelles intéressées par l'animation de la commune, son tourisme, son thermalisme, sa culture et la valorisation de son image et la qualité de son cadre de vie.

Conformément aux statuts, les catégories de socio-professionnels occupent sept sièges (et sept suppléants) choisies par le Conseil Municipal sur proposition du Maire.

Pour les sept catégories socio-professionnelles, il est proposé :

Titulaires	Suppléants
Etablissements thermaux	Etablissements thermaux
Hébergement locatif privé	Agences immobilières
Hôtellerie / Restauration	Camping
Culture	Culture / Animation
Activités de pleine nature	Sport
Commerces / artisans	Commerces / artisans
Cafetiers	Non sédentaires

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION

des membres présents et représentés

APPROUVE la désignation des catégories socio-professionnelles citées supra qui seront appelées à siéger au Comité Directeur de l'Office Municipal du Tourisme et du Thermalisme d'Amélie-les-Bains-Palalda « Agence d'Attractivité Touristique Amélie – País Català »,

DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Marie COSTA**

**Le secrétaire de séance,
Alain LLAURENSY**

